

**Arrêté ministériel autorisant l'enregistrement d'armoires
de personnes physiques en Communauté française**

Extrait

A.M. 29-10-2025

M.B. 21-11-2025

Par arrêté ministériel daté du 29 octobre 2025, la Ministre de la Culture a décidé ce qui suit :

187. L'enregistrement des armoires de Monsieur Jérémy LUX, né le 12 décembre 1992 à Charleroi, telles qu'elles sont ici décrites et figurées, est autorisé pour lui-même et ses descendants porteurs du nom, soit écartelé aux 1 et 4 d'argent au flambeau de gueules ; aux 2 et 3 de gueules au diamant d'argent. L'écu surmonté d'un heaume de tournoi d'argent doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'argent.

Cimier : une dague versée d'argent.

Devise : POST TENEBRAS LUX, en lettres d'argent sur un listel de gueules.

L'arrêté prend ses effets à la date de sa signature.